



Écocitoyens du Bassin d'Arcachon

23 avenue Centrale - 33510 Andernos-les-Bains

07 69 40 57 40

ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com

www.ecocitoyensdubassinarcachon.org

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

Accueil et émargement des adhérents présents et des adhérents munis de pouvoirs, renouvellement des cotisations.

Inscription de 4 nouveaux adhérents qui, n'ayant pas eu communication des documents statutaires, ne pourront participer aux votes.

45 adhérents présents + 16 pouvoirs = 61 votants sur 99 adhérents à jour de cotisation. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale est ouverte à 10 heures, avec la projection d'un diaporama commenté par William Marquet, sur le Bassin d'Arcachon, son écosystème et les conséquences des différents facteurs de pollution sur son état écologique.

1) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Julien Vieira et Josiane Giraudel présentent les modifications des statuts modifiés par le conseil d'administration collégial le 1er juillet 2017, visant à :

- affirmer l'indépendance politique et confessionnelle de l'association,
- veiller au respect du Code de l'urbanisme et du Code de l'Environnement,
- améliorer le dialogue avec les autres associations et les élus,
- travailler sur le développement durable afin de préserver le territoire pour les générations futures.

L'association se veut être un trait d'union entre les citoyens et les pouvoirs décisionnaires, ses principales valeurs sont l'humanisme, l'écologie et la citoyenneté.

Elle agit par tous les moyens légaux sur tout ce qui peut avoir une incidence sur le Bassin d'Arcachon et son bassin versant.

Son conseil d'administration collégial peut être élargi à 15 membres, il peut faire appel à des experts autant que nécessaire.

L'adresse du siège social est modifiée : 23 avenue Centrale 33510 Andernos-les-Bains.

Vote : Unanimité.

2) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Rapport financier 2016-2017, comptes arrêtés au 10 août 2017

Recettes (cotisations et dons, tickets, indemnité procédure en appel)	5 956,55 €
Dépenses (site Internet, tél. Free, assurance RC, adhésions, divers)	<u>705,33 €</u>
Balance	5 251,22 €
+ Solde au 10.08.2016	<u>7 775,37 €</u>
= Solde au 10.08.2017	13 026,59 €

Vote : Unanimité avec 4 abstentions.

Rapport d'activités, questions réponses

Les grandes lignes du rapport communiqué aux adhérents sont résumées, et les questions sont ouvertes.

Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin : Le décret ministériel du 10 mai 2017 a provoqué des réactions virulentes de la part des plaisanciers, professionnels du nautisme et autres usagers du Bassin d'Arcachon. Jacques Storelli président de le CEBA retrace l'historique de l'installation de l'ostréiculture et de la gestion actuelle.

Le système de filtration des huîtres provoque un envasement d'un îlot de sable, le dénature et n'est pas sans conséquences sur la turbidité de l'eau.

Les oiseaux ont besoin d'une année pleine de tranquillité, or les 2 mois d'été perturbent leur cycle de reproduction.

Les Écocitoyens ont pris clairement position en faveur du décret qui, s'il devait être annulé, ne pourrait être que remplacé par un texte plus restrictif.

Aérodrome d'Andernos : L'installation provoque d'indéniables nuisances sonores. La mairie a lancé une concertation avec les usagers de l'aérodrome et nos adhérents riverains et proposé une « charte de l'environnement » qui n'a pas abouti. Jacques Storelli indique qu'une démarche similaire a été menée concernant l'aérodrome Villemarie. Le golf de Gujan et ses lotissements sont en bout de piste de l'aérodrome.

Éric Coignat, adjoint en charge de l'Environnement à Andernos, dénonce la tromperie de l'ancienne municipalité qui a autorisé les constructions d'habitations à proximité en annonçant le déplacement de l'aérodrome vers Querquillas.

Aujourd'hui le non-respect de la réglementation par les pilotes et les nuisances sonores créées par les activités autorisées restent les points noirs du fonctionnement de cette structure.

Les Lantonais sont eux aussi impactés et demandent à participer.

PLU Gujan : La procédure contre le projet de nouveaux lotissements en bordure du golf a été gagnée en appel.

PLU d'Arès : Il est dorénavant opposable.

PLU d'Andernos : Adopté en conseil municipal mais pas encore publié. Les Écocitoyens ont signalé au Préfet plusieurs illégalités.

PLU de Lège-Cap Ferret : En attente de l'arrêt par le conseil municipal.

PLU de Lanton : On attend le rapport du commissaire enquêteur.

Autres sujets Lanton :

La mairie a finalement abandonné le projet de parc aquatique Splashword. Les Écocitoyens restent vigilants sur toute velléité de la commune d'urbaniser les Landes de Mouchon.

Un parking a vu le jour dans la coulée verte du Renet. Les Écocitoyens ont demandé des justifications à la mairie. Faute de réponse, ils ont déposé plainte auprès du Procureur de la République. La commune a été sommée de régulariser administrativement cet aménagement qui reste illégal.

Parc Naturel Marin :

Le plan de gestion arrêté le 19 mai fait l'objet d'une consultation publique jusqu'au 4 septembre sur le site du Ministère de l'Écologie.

D'après Jacques Storelli et Patrick du Fau, il y manque les éléments du DOCOB (document d'objectif) portant sur la zone Natura 2000 Bassin d'Arcachon. En ce sens, le décret sur la RNN Arguin pourrait ne pas être légal.

Vote : Unanimité.

Renouvellement du conseil d'administration

Réélection des membres sortants : Josiane Giraudel, William Marquet et Pierre Vuilleumier.

Élection d'une candidate : Dany Neveu, pharmacienne, qui fut membre fondateur en 2010.

Vote : Unanimité

En guise de conclusion

« D'une manière paradoxale le problème le plus urgent est la protection de notre espèce contre elle-même : pollutions de l'air, de l'eau, des sols, appauvrissement des sols, surexploitation des mers, et la sauvegarde de la nature sera assurée en même temps. » (Jean Dorst, 1965. *Avant que Nature meure*)

La séance est levée à 12.30 h, les échanges se poursuivent autour du pot de l'amitié.